

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 3 mars 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
M<sup>me</sup> Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

Est absent :

M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale  
M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Stéphanie Boucher, greffière substitute

---

### PROCÈS-VERBAL

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

---

#### INFORMATION: SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE AU 2074, 20<sup>E</sup> AVENUE

Le maire informe les personnes présentes que la consultation publique relative au 2074, 20<sup>e</sup> Avenue, qui devait se tenir à la présente séance, sera tenue à une séance ultérieure et qu'un nouvel avis public sera donné.

---

**2020-087**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point ajouté :

- Conseil — Suite au litige relatif aux quotes-parts d'agglomération 2008-2015 : Approbation d'une quittance partielle pour 2016-2018

Point retiré:

- Adoption du *Règlement n° 2020-612 modifiant le Règlement n° 2019-610 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2020*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-088

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 FÉVRIER 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 19 FÉVRIER 2020 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 19 février 2020.

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 4 MARS 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 4 mars 2020.

---

2020-089

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 4 MARS 2020 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2020-099** Adjudication de contrats pour l'acquisition de camions d'incendie six roues et dix roues pour les lots 1, 2 et 3 (Appel d'offres public 61513)
- AP2020-104** Répertoire de fournisseurs pour le service de remorquage des unités du parc véhiculaire pour les lots 1 et 2 (Appel d'offres public 64634)
- AP2019-843** Paiement de la dépense d'*Hydro-Québec* relative aux travaux d'alimentation électrique et de télécommunications dans le secteur de l'avenue Roland-Beaudin
- AP2020-112** Renouvellement du contrat de licences *ZENworks Configuration Management* ainsi que le service pour la maintenance et le soutien, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 (Dossier 51725)
- AP2020-149** Adjudication de contrats pour la fourniture de conteneurs, chargeuse sur roues et transport des matières – Écocentres

Beauport, Val-Bélair, Hêtrière et des Rivières – 2020 à 2025 – Lots 2 et 3 (Appel d'offres public 68880)

- DE2019-321** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la route de l'Église, connu et désigné comme étant le lot 6 325 652 du cadastre du Québec – Affectation au domaine public d'un immeuble situé en bordure de la route de l'Église, connu et désigné comme étant le lot 6 325 652 dudit cadastre, et ouverture d'une partie de l'emprise de la route de l'Église – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- DE2019-333** Entente entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Semaine numériQC 2020, 2021 et 2022*
- DE2020-027** Entente entre la Ville de Québec et *Lü – Aire de jeu interactive inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Expansion du marché américain*
- PQ2020-004** Appropriation de 9 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- PQ2020-002** Appropriation de 22 500 \$ au fonds général de l'agglomération
- PA2020-018** Appropriation de 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- TM2020-038** Abrogation de la résolution CA–2020–0095 – Appropriation de 780 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- DG2020-005** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement à l'indice de chaleur ressentie, R.A.V.Q. 1283*
- TM2020-002** *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1306*
- GI2019-018** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1315*
- AE2019-004** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de modification de l'installation de certains compteurs d'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1317*
- TE2020-001** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation électrique du poste de pompage d'eau potable P302 situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1323*
- TI2020-002** *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1328*
- TI2020-001** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de*

*télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1329*

DE donner au conseiller du district numéro 4, M. Raynald Brulotte, l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PROPOSITIONS**

---

**2020-090**

**CONSEIL — SUITE AU LITIGE RELATIF AUX QUOTES-PARTS D'AGGLOMÉRATION 2008-2015 : APPROBATION D'UNE QUITTANCE PARTIELLE POUR 2016-2018**

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'autoriser M<sup>e</sup> Pierre Laurin du cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L., à signer la quittance partielle #2 jointe en projet à la présente résolution, relativement à la réclamation de la Ville dans les dossiers 200-17-014410-112 et 200-17-026733-170 de la Cour supérieure du district de Québec. Ladite quittance partielle #2 ne pourra toutefois être signée que lorsque M<sup>e</sup> Laurin aura reçu de la Ville de Québec un chèque au montant de quatre millions cent seize mille neuf cent six dollars (4 116 906 \$) comme mentionné dans ladite quittance.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-091**

**DIRECTION GÉNÉRALE — MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-046 RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE MAINTENANCE DES LICENCES D'UTILISATION DES LOGICIELS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2020-046 du 4 février 2020 relative au renouvellement des contrats de maintenance et des licences d'utilisation des logiciels en modifiant les mots «Mondo inc.» par les mots «BiblioMondo inc.».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-092**

**TRÉSORERIE — REMBOURSEMENTS DE DÉPÔTS DE GARANTIE DE SOUMISSION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

DE rembourser les dépôts de garantie de soumission aux adjudicataires suivants :

- 5 000,00 \$ à Campus-Notre-Dame-De-Foy — Appel d'offres APO-2015-337 — Exploitation d'une concession alimentaire au complexe sportif multifonctionnel de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- 3 154,59 \$ à Reliure Travaction inc. — APO-2016-035 — Contrat de services de reliure de volumes pour la Bibliothèque Alain-Grandbois;
- 7 500,00 \$ à Un Poney dans ta cour — APO-2017-033 — Entretien de patinoires extérieures;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020 (SUITE)

- 20 000,00 \$ à Raymond Chabot Grant Thornton — APO-2016-026 — Révision de l'ensemble des taxes sectorielles imposées par la Ville et recommandations quant aux correctifs à apporter;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 55-136-40-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2020-093

#### TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2020-094

#### GREFFE — ANNULATION D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC — LOT 4 161 316 — 4163, RUE DE L'HÉTRIÈRE — ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-419

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'annuler la servitude située sur le lot 4 163 316 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, résultant de l'acte de servitude daté du 7 septembre 1989, publié au Bureau de la publicité de Portneuf le 8 septembre 1989 sous le numéro 324045 et de céder au propriétaire du lot le tuyau d'aqueduc situé dans cette servitude;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte d'annulation de la servitude pour et au nom de la Ville;

D'abroger la résolution 2019-419 du 22 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2020-095

#### GREFFE — ANNULATION DE PROMESSE D'ACHAT — LOTS 6 314 816 ET 6 314 817 — 11212940 CANADA INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'annuler la promesse d'achat de 11212940 Canada inc. acceptée par la résolution 2019-153 du 7 mai 2019 pour les deux parties de lot aujourd'hui connues sous les numéros 6 314 816 et 6 314 817 et de lui rembourser son acompte de 11 051,45 \$ versé avec la promesse d'achat;

DE puiser la somme sur le poste budgétaire 23-100-00-000;

D'autoriser le directeur finance-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'annulation de la promesse d'achat pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-096**

**GREFFE — VENTE DU LOT 6 314 816 — 9413-4186 QUÉBEC INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de 9413-4186 Québec inc. pour l'acquisition du lot 6 314 816 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, datée du 21 février 2020, dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

DE vendre ce lot 6 314 816, d'une superficie de 2 560,3 m<sup>2</sup> (27 558,84 p<sup>2</sup>), à 9413-4186 Québec inc. au prix de 4,75 \$/p<sup>2</sup> soit pour un montant de 130 904,49 \$, et d'accorder un droit de premier refus pour l'acquisition du lot 6 314 817 d'une durée de deux ans à partir de la date de signature de l'acte de vente, selon des conditions substantiellement conformes au projet de promesse d'achat joint au sommaire décisionnel;

DE joindre à la résolution le certificat du directeur des finances-trésorier attestant le prix de revient de l'immeuble à 3,22 \$/m<sup>2</sup> (0,30 \$/p<sup>2</sup>);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-097**

**GREFFE — VENTE DU LOT 6 295 742 — SYSCOMAX IMMOBILIER INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de Syscomax Immobilier inc. ou pour une compagnie à être formée pour l'acquisition du lot 6 295 472 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf datée du 24 février 2020, dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

DE vendre le lot 6 295 472 à Syscomax Immobilier inc. ou à une compagnie à être formée, au prix de 5,00 \$/p<sup>2</sup> soit pour un montant de 1 840 892,40 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat du directeur des finances-trésorier attestant le prix de revient de l'immeuble à 5,97 \$/m<sup>2</sup> (0,55 \$/p<sup>2</sup>);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-098**

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE — JOURNALIÈRE — SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Marie-Maude Cyr, à titre de journalière auxiliaire au Service des bâtiments, parcs et espaces verts à compter du 24 février 2020, selon les

conditions de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, cols bleus*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-099

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHES — MARCHEURS-SIGNALEURS  
— SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'embaucher MM. William Gosselin, Léon Juneau et Marc Plante, à titre de marcheurs-signaleurs au Service des travaux publics, à compter du 12, 21 et 24 février 2020 respectivement, selon les conditions prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, cols bleus*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-100

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE — AGENTE AUX RESSOURCES  
HUMAINES ET EN SST — SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Odrée Delorme au poste d'agente aux ressources humaines et en SST, au Service des ressources humaines, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, avec entrée en fonction le 10 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-101

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE AU  
GRAND CIRCUIT FAMILIAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière équivalant à la location de la salle Jobin de l'hôtel de Ville au Grand Circuit Familial, pour la présentation de la conférence de Joannie Fortin le mardi 19 mai 2020;

DE faire la promotion de l'évènement sur les différentes plates-formes de la Ville;

D'offrir le soutien technique nécessaire pour la tenue de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-102

**URBANISME — PIIA — 60, RUE D'ANVERS — TELECON**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 60, rue d'Anvers, connu et désigné comme étant le lot 2 814 764, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'une enseigne murale posée à plat sur le bâtiment principal, approuvé selon le plan de l'enseigne standard Telecon, soit celle déjà installée sur le bâtiment, par Posimage, projet LB-2014-089-01A, daté du 2 juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-103**

**URBANISME — PIIA — 170, RUE DE SINGAPOUR — BEAUDET & SAUCIER INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 170, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 5 989 289, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un entrepôt pour les besoins de la compagnie, l'affichage sur le bâtiment ainsi que l'aménagement du terrain avec la condition et obligation que les matériaux de revêtement pour les murs avant et latéraux soient d'un type avec vissage/ancrage dissimulé afin de bien répondre à l'objectif du PIIA qui requiert des constructions de grande qualité.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2350, révision 2, daté du 10 février 2020;
- Plan d'architecture, aménagement du terrain et affichage sur le bâtiment par Michel L. Grimard, architecte, projet « Entrepôt Beudet & Saucier », révision 10, daté du 18 février 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-104**

**URBANISME — PIIA — 165, RUE DE LIVERPOOL — LES FERRAILLEURS DU QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE l'architecture de la nouvelle partie du bâtiment principal reprend le même style et les mêmes matériaux que la partie bureaux du bâtiment existant et qu'à cet effet le tout est harmonieux et bien intégré;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 165, rue de Liverpool, connu et désigné comme étant le lot 2 811 814, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal, l'affichage sur le bâtiment et l'aménagement du terrain avec les conditions et obligations suivantes :

- Planter et conserver en tout temps un minimum de quinze (15) arbres d'un calibre de 70 mm DHP dans la cour avant dont neuf (9) entre les deux accès véhiculaires sur la rue de Liverpool, tous plantés dans un alignement ou en quinconce;
- Planter et conserver en tout temps un aménagement paysager composé de graminées et/ou arbustes dans la bande de 2 m au pied du mur avant de l'agrandissement.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020 (SUITE)

- Plan projet d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2229, daté du 1<sup>er</sup> octobre 2019;
- Plan d'architecture, d'affichage et d'aménagement du terrain par André Déry, architecte, dossier 18-240, version 7, daté du 7 février 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE

---

#### 2020-105

#### SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 165, RUE DE LIVERPOOL — LES FERRAILLEURS DU QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'accepter les demandes de dérogations mineures pour le 165, rue de Liverpool, connu et désigné comme étant le lot 2 811 814 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant :

- La réduction de la bande verte située en cour avant principale et entre les deux accès véhiculaires sur la rue de Liverpool avec une largeur de 4 m au lieu de 8 m minimum;
- Une largeur de 18 m pour chacun des deux accès véhiculaires sur la rue de Liverpool au lieu de 12 m maximum;

Le tout comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*;

Dans le but d'atténuer l'impact, la dérogation mineure est accordée avec l'obligation de respecter la condition suivante :

- Planter et conserver en tout temps un minimum de quinze (15) arbres d'un calibre de 70 mm DHP dans la cour avant dont neuf (9) entre les deux accès véhiculaires sur la rue de Liverpool, tous plantés dans un alignement ou en quinconce.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan projet d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2229, daté du 1<sup>er</sup> octobre 2019;
- Plan d'architecture, d'affichage et d'aménagement du terrain par André Déry, architecte, dossier 18-240, version 7, daté du 7 février 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

#### 2020-106

#### SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 8, RUE DU BOISÉ

CONSIDÉRANT QUE le fait de refuser cette dérogation mineure aurait pour conséquence d'empêcher la construction sur le lot puisque la largeur du bâtiment est déjà au minimum requis par le *Règlement de zonage 480-85* (7,0 m), causant ainsi un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 8, rue du Boisé, connu et désigné comme étant le lot 6 245 597 du cadastre du Québec, circonscription

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020 (SUITE)

foncière de Portneuf, visant la construction d'une habitation unifamiliale avec une marge de recul avant secondaire à 4,66 m au lieu de 11,5 m comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan projet d'implantation par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, minute 14 676, daté du 7 février 2020;
- Plan d'architecture par France Marcotte, technicienne en architecture, projet BSA-25, daté du 7 février 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

---

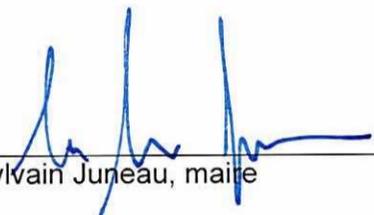
### PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

---

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 28.

---



Sylvain Juneau, maire

---



Daniel Martineau, greffier